

EMMANUELLE DANBLON

Groupe de recherche en rhétorique et argumentation linguistique

Fonds national de la recherche scientifique

Université libre de Bruxelles

edanblon@ulb.ac.be

CRISES RHÉTORIQUES, CRISES DÉMOCRATIQUES

Parmi les travaux contemporains qui portent sur la rhétorique et l'argumentation, plusieurs tendances sont à observer. Ainsi en est-il de celles qui analysent la bonne conduite d'un débat à partir d'un modèle idéalisé composé d'un ensemble de règles que les participants seraient tenus de respecter. On reconnaît là l'inspiration anglo-saxonne dont l'école d'Amsterdam est aujourd'hui l'une des principales représentantes. Le premier ouvrage en français de Frans van Eemeren et Rob Grootendorst (1996) est d'ailleurs intitulé de façon significative *La nouvelle dialectique*, soulignant par là la volonté des auteurs de se démarquer d'une option trop dangereusement rhétorique que Chaïm Perelman appelait de ses vœux en 1958 dans *La nouvelle rhétorique*. L'option anglo-saxonne reprise par l'école d'Amsterdam encourt régulièrement la critique d'une trop grande normativité au regard d'une option qui chercherait davantage à décrire les productions réelles des locuteurs, sans *a priori* quant au caractère fallacieux ou « correct » de ces productions. La démarche descriptive est préférée dans les travaux de rhétorique et d'argumentation d'expression française¹. De son côté, l'école de Bruxelles, toujours d'inspiration perelmanienne, cherche aujourd'hui à revivifier les traditionnelles études d'argumentation d'inspiration philosophique et juridique en rejoignant l'approche descriptiviste héritée de la tradition linguistique. Ce parti

¹ On pense aussi bien aux travaux de Chr. Plantin (2005) à Lyon, qu'à ceux de J.-M. Adam (2005) à Lausanne ou à ceux de R. Amossy (2005) à Tel Aviv.



E. Danblon

pris théorique fait donc le triple pari de réfléchir aux phénomènes argumentatifs selon une approche par nature interdisciplinaire – linguistique, droit, littérature, philosophie, psychologie –, mais aussi soucieuse d'une démarche qui soit plus descriptive que normative, et qui enfin entend éclairer l'analyse de discours par un questionnement plus général sur la fonction argumentative comme outil de la rationalité de l'homme². Ce volume a donc pour ambition de faire le point sur la notion de crise en démocratie, grâce à la réflexion rhétorique.

Les crises, dit-on, sont souvent à l'origine de changements de paradigme. En un sens, elles sont la manifestation d'un passage, de la transformation d'un état vers un autre. Encore faut-il préciser ce que l'on entend ici par « paradigme ». Comme mode de compréhension du réel, cette notion suppose un ensemble de représentations du monde, mais aussi une certaine conception de la connaissance. Somme toute, il s'agit d'un mode de pensée, ou encore d'une « mentalité » au sens délibérément critique dans lequel l'utilise Geoffrey Lloyd (1993). La dimension critique est particulièrement pertinente pour la démarche entreprise ici. Elle permet en effet de concevoir le modèle rhétorique comme un paradigme, tout en assumant les limites de cette conception. Cette dimension critique, on va le voir, servira de piste de réflexion pour investiguer la notion de crise en démocratie³.

Fondée sur les canons de la logique, la rhétorique a pourtant besoin de persuader. Chez Aristote, la discipline s'occupe du vrai, de l'utile, du beau et de leurs contraires. À propos de ces matières, les hommes réunis en assemblée sont censés formuler des jugements qui devraient mener à des décisions. Ainsi, au sein de ce paradigme – celui de la logique moderne –, on argumente en vue de prendre des décisions, mais encore faut-il que les discours emportent la persuasion. En sommes-nous toujours là, depuis la naissance de la rhétorique ?

Au vrai, la rhétorique a bien évolué depuis Aristote, sans doute sur tous ses points essentiels : l'objet de ses jugements, la conception de ses preuves – techniques et extra-techniques –, le découpage de ses genres. Pourtant, au-delà de cette évolution, le paradigme rhétorique demeure essentiellement inchangé. Cet art de persuader permet de représenter le monde, de porter des jugements et de prendre des décisions. Ces différentes fonctions ont pour ultime but une amélioration des conditions

² Voir par exemple les travaux des membres du GRAL de Bruxelles (www.ulb.ac.be/gral).

³ On retrouve une démarche analogue chez D. Thouard (2007), lorsqu'il cherche à mettre en dialogue différents points de vue sur le « paradigme indiciaire » au sens de C. Ginzburg (1986).



de vie de la communauté qui les pratique. Dans cette perspective, explorer la notion de crise du point de vue de la rhétorique peut enrichir la réflexion sur l'évolution des sociétés et de ses modes de pensée. L'ambition du présent dossier sera de contribuer à une réflexion sur la notion de « crise », envisagée sous l'angle des relations entre démocratie et rhétorique.

Comme bien d'autres concepts essentiels à la compréhension de la réalité sociale, la notion de crise a une histoire que l'on peut grossièrement retracer par ses emplois lexicaux. Étymologiquement, elle est d'abord la manifestation d'un changement observable, pour devenir ensuite le jugement – *krisis* – porté sur une matière et donnant lieu à une décision. Dans cette conception active et humaine de la crise, c'est l'action de l'homme qui donne lieu à un changement dans le monde, dont il assume la responsabilité.

Ainsi peut-on penser le « jugement » de la rhétorique, celui qui s'opère dans la « critique » des opinions, comme la ritualisation d'une crise abstraite, aveugle, à l'origine, manifestation d'un changement subi. Penser le cadre rhétorique dans sa fonction anthropologique et linguistique comme l'effort de l'humanité pour s'approprier une partie de ce qui lui échappait jusque-là permet de jeter un éclairage sur cette double face de la crise : angoissante, parce que signe d'un changement, elle devient action et délibération en rhétorique, et partant, espace de liberté. Cette appropriation du changement se réalise par l'effet d'une ritualisation qui permet, ici comme ailleurs, d'accompagner l'action. La première étape de cette appropriation doit en passer par une représentation de l'événement. Il s'agit de poser le problème, de décrire la situation, par un récit exprimé publiquement et partagé par la communauté. La représentation est donc une condition du jugement, puisqu'elle est ce sur quoi le jugement va porter. Mais elle est aussi un acte cognitif de mise à distance de l'événement.

En rhétorique – qu'elle soit politique ou judiciaire –, l'énonciation de l'événement à juger est une étape, en soi, essentielle, au cours de laquelle le jugement est suspendu. Qui sait si les choses rentreront dans l'ordre et retrouveront leur cours normal ou si, au contraire, la communauté vivra un changement radical, à l'issue de la délibération ? Quoi qu'il en soit, une fois le jugement porté, l'ordre sera rétabli, ancien ou nouveau, mais il sera celui que les hommes auront décidé en assemblée.

Mais cette description idéalisée du système rhétorique – représentation, jugement, décision – ne serait réaliste que dans une conception désincarnée de la rhétorique. C'est sans doute à cet idéal que Platon aspirait. Or, depuis Aristote, nous admettons que la rhétorique est aussi affaire



E. Danblon

d'émotions, d'essais, d'erreurs, de doutes et de révisions. Ainsi chaque représentation, chaque jugement, chaque décision peuvent-ils susciter des doutes ou même des désaccords importants. La rhétorique est bien une affaire humaine. Toutefois, il est des moments où le système rhétorique, outil de régulation des crises, pourrait lui-même être mis en crise. Soit parce qu'il semble devenir inefficace dans sa capacité à représenter les événements, soit parce que les moyens utilisés pour établir un jugement semblent inappropriés, soit enfin parce que les méthodes qui conduisent à la décision ne sont pas reconnues par la communauté⁴.

Dans les sociétés qui revendiquent la démocratie, le système de la rhétorique est l'outil privilégié des prises de décisions, en même temps qu'il fait lui-même l'objet de doutes, de suspicions, voire, à l'occasion, d'une véritable défiance. C'est ce lien entre la fonction rhétorique et l'usage qui en est fait en démocratie qu'il convient d'observer, d'analyser et de comprendre. Peut-on établir un lien entre les crises rhétoriques et les crises démocratiques ? Le système rhétorique est-il mis en danger lorsque la société doit affronter une crise politique intense ? Ou est-ce l'incapacité du système rhétorique à assumer, dans certains cas, son rôle de représentation et de jugement, qui conduit à une crise politique ? Selon cette vision, l'outil qui permet de penser la société et de la faire agir devient défaillant. Dès lors, comment affronter la crise autrement qu'en la subissant de plein fouet ?

Chacun des auteurs qui a participé à ce questionnement s'est intéressé à l'un des aspects de la crise, en privilégiant soit la représentation, soit le jugement, soit la décision. Chacun a réfléchi à la question posée depuis sa propre discipline, tout en s'engageant activement dans la démarche interdisciplinaire proposée. De fait, ce sont plus particulièrement trois aspects qui seront débattus ici pour traiter de la rhétorique mise en crise : représenter, juger, décider⁵.

Y a-t-il une crise de la représentation ?

La rhétorique peut-elle représenter ? Qu'advient-il de la représentation en temps de crise ? Deux interrogations auxquelles s'attaque Christian

⁴ Aujourd'hui, la littérature générale et spécialisée offre de nombreux exemples qui permettent de penser que ces trois fonctions sont jugées en crise par une partie des acteurs sociaux. On se reportera à la bibliographie pour quelques exemples.

⁵ Les textes sélectionnés pour ce dossier « Crises rhétoriques, crises démocratiques » ont fait l'objet d'une première présentation et discussion lors d'un colloque international éponyme, organisé à l'Université libre de Bruxelles les 10 et 11 mai 2007, avec le soutien du FNRS et de la Fondation Perelman.



Biet à travers un rapprochement entre la représentation des événements qui ont marqué les guerres de religions au XVI^e et XVII^e siècle en Europe, d'une part, et la Deuxième Guerre mondiale, de l'autre. La première interrogation de l'auteur est au cœur de la problématique de la représentation. Ces deux sociétés se sont trouvées, à l'issue d'événements d'une violence inouïe, face à une question d'ordre politique : « Faut-il représenter la catastrophe ? ». Une source essentielle de réflexion est contenue dans les réponses totalement opposées que les deux sociétés ont apportées à la problématique de la représentation. D'un côté, le devoir d'oubli, textuellement inscrit dans l'Édit de Nantes. De l'autre, le devoir de mémoire, bien connu des contemporains. Ces deux options ont donné lieu à un traitement spécifique de la représentation par les sociétés. L'interdit politique contenu dans le devoir d'oubli conditionne des représentations indirectes qui permettent de penser l'événement sur le mode de l'analogie avec un autre événement qui, lui, n'est pas frappé d'interdit. Dans le second cas, le devoir de mémoire confère à l'événement le poids de l'ineffable, lequel va trouver son échappatoire dans une esthétisation de la représentation. Spécialiste de la représentation de la violence au théâtre, Christian Biet note avec beaucoup d'acuité que, dans le théâtre contemporain, la représentation devient auto-représentation, ce qui revient à dire que l'action théâtrale met en scène l'impossibilité de la représentation⁶.

Interdite ou ineffable, la représentation ne se donne donc pas directement. Pour autant, chaque société contourne l'injonction à laquelle elle est soumise : taire l'événement, dans le devoir d'oubli ; dire l'événement, dans le devoir de mémoire. Mais ces deux contournements donnent lieu à des options rhétoriques radicalement différentes. Finalement, l'interdit permet de représenter indirectement, par la médiation. À l'inverse, l'obligation empêche la représentation, la bloque, la retourne contre elle-même. Or, la médiation, symbolisation du monde en mots, est au cœur de la rhétorique. Les réflexions de Christian Biet conduisent à un paradoxe étrange pour le système rhétorique. L'interdiction de dire favoriserait-elle paradoxalement la liberté de représenter, par la nécessité de contourner ? L'Édit de Nantes serait-il plus « rhétoriquement correct » que le très contemporain « devoir de mémoire » ? On voit que, derrière la question rhétorique, apparaît une question politique non résolue. Y aurait-il alors une échappatoire, que la rhétorique contemporaine pourrait emprunter pour éviter le risque d'ineffable ?

⁶ Pour des réflexions contemporaines sur la représentation, on consultera par exemple Goody (2006), Bougnoux (2007).

Ce sera la proposition de Yannis Thanassekos, directeur de la Fondation Auschwitz de Bruxelles, qui a pu récolter et conserver un nombre important de témoignages de rescapés de la Shoah. Sa contribution emboîte le pas à la réflexion de Christian Biet, en affrontant la question de la représentation de la catastrophe dans la modernité. À cet effet, Yannis Thanassekos rappelle que le comble de la représentation a été formulé par Jacques Derrida (2004) après les événements du 11-Septembre : ce qui fait l'événement, c'est précisément son caractère ineffable. Le lien entre le devoir de mémoire et l'injonction de l'irreprésentable se confirme. L'obligation politique de la représentation a pour exact corollaire son interdit éthique. Dans la modernité, la fonction rhétorique de représentation est directement mise en crise. L'interdit éthique cadenas la représentation, bâillonne l'expression, ce qui fait dire, aujourd'hui, à certains auteurs qu'*Auschwitz* – pris comme métonymie de la catastrophe dans la modernité – aurait mis en faillite notre capacité de représentation. Ici aussi, l'échappatoire trouvée dans l'auto-représentation est soulignée, à travers des « mises en scène de soi », « des discours autoréférentiels ». Or, on l'a dit, la représentation, c'est d'abord la capacité à médiatiser l'événement. Voilà pourquoi aussi la rhétorique, comme outil de la mise à distance de l'événement par la fonction symbolique, est ennemie de l'injonction sadienne de « tout dire »⁷. Et pourtant. Comment médiatiser par le langage un événement par nature rétif à la représentation ? Les conséquences pour tout le système rhétorique sont cruciales. Sans représentation, pas de jugement ni de décision. Yannis Thanassekos envisage alors ce qui pourrait bien constituer une piste de résolution de cette aporie de la représentation : l'art de porter témoignage. Le témoignage possède cette capacité fascinante de transcender l'aporie de la représentation. Car, en un sens, il permet de médiatiser l'événement, de le symboliser par le discours, sans pour autant le mettre totalement à distance. Le témoin rend compte de l'événement par sa présence réelle, par sa corporéité. Il pourra ainsi prendre le risque de représenter un événement dont il est lui-même le garant d'authenticité. L'engouement de ce début de XXI^e siècle pour le témoignage renvoie peut-être à cette intuition d'une société qui cherche à trouver dans la rhétorique les moyens de dépasser l'aporie sur laquelle semble déboucher le devoir de mémoire. Mais les derniers témoins disparaissent et il faudra trouver une façon de ritualiser leur parole, afin que la garantie d'authenticité puisse être conservée au-delà de leur présence réelle. À l'évidence, il y a là une urgence intellectuelle.

⁷ L'opposition entre la fonction « sym-bolique » de la médiatisation par le langage et la réduction « dia-bolique » de l'expression immédiate dans la pensée perverse a été soulignée par Fr. Ost (2005) avec une grande finesse. Ceci est encore affaire de rhétorique.

Y a-t-il une crise du jugement ?

Le jugement est une évaluation de la représentation. Essentiel à la fonction rhétorique, c'est à partir de son établissement que seront prises les décisions. Ainsi peut-on supposer que la difficulté à opérer des jugements s'ajoute à celle qui consiste à représenter l'événement. Marc Angenot ouvre la voie à propos de la figure contemporaine du ressentiment, en se référant explicitement à Max Scheler (1958). Dans la typologie proposée par ce spécialiste de la rhétorique du monde social, la figure du ressentiment représente l'un des quatre idéaltypes rhétoriques de la société actuelle, lesquels s'affrontent en un « dialogue de sourds ». D'emblée, l'auteur aborde la question de la capacité qu'auraient les acteurs sociaux à aboutir à des jugements communs par le débat, comme le posent d'ailleurs les modèles rhétoriques d'inspiration normative. En effet, si l'on voit dans la parole de l'interlocuteur un défaut de compétence argumentative, cela implique que, en amont même de la discussion de ses arguments, on ne reconnaisse pas en lui un interlocuteur digne de foi. Ce dialogue de sourds révèle chroniquement le fait que de nombreux participants au débat semblent ne pas partager de monde commun, ni même un ensemble de prémisses comme conditions au déroulement du débat. Bref, « l'autre », celui qui ne pense pas comme moi, serait intrinsèquement irrationnel, ce qui empêche tout simplement de débattre avec lui. Du désaccord qui est en principe à la source de toute possibilité de débattre et d'argumenter, on passe à la condamnation, la disqualification. À ce propos, Marc Angenot parle de coupure cognitive, bien plus profonde que le désaccord, puisqu'elle empêche le débat d'avoir lieu. C'est à partir de ce constat d'absence de débat réel qu'est analysée la figure du ressentiment, qui semble particulièrement présente aujourd'hui. En effet, cette forme de « privatisation des universaux éthiques et civiques » affirme, par un mode de raisonnement que l'auteur qualifie de spécieux, que « mon échec est l'indice de mon mérite ». Ce mode de raisonnement, intimement lié à la tournure d'esprit complotiste, fonctionne sur une pensée conspiratoire. Celle-ci, tout comme le raisonnement par abduction hérité de la rhétorique des mondes clos, a l'immense avantage d'être d'une grande efficacité persuasive : rassembleuse d'une collectivité définie sur un mode identitaire, elle fournit en un mouvement, à l'ensemble des injustices et des calamités politiques vécues une cause unique, certes cachée, mais irréfutable une fois dévoilée. Or, une conception normative de la rhétorique condamnerait ce mode de raisonnement par l'indice comme fallacieux. De type abductif et non inductif, il n'est pas logiquement valide. Il faudrait alors le renvoyer hors du paradigme rhétorique, vers le paradigme indiciaire, pré-platonicien, pré-logique, bref, irrationnel. Et pourtant, Marc Angenot souligne bien que ce mode de raisonnement est particulièrement utile de nos jours, parce qu'il vient remplir la place laissée vacante par le contexte actuel de « crise », de délitement des



E. Danblon

grandes promesses de la modernité. La critique elle-même, cheval de bataille de la modernité, se voit remplacée par son corollaire archaïque d'engrangement d'indices révélateurs de la Cause. Dans une telle vision, chaque tentative de critique est immédiatement interprétée comme un nouvel indice de l'ignominie de l'ennemi. Au plan psychologique, il faut sans doute noter qu'une telle pratique est bien plus rassurante que celle qui consisterait, encore et encore, à discuter sur des prémisses – celles de la modernité – qui semblent au moins en partie mises en crise⁸. Les modernes que nous sommes seraient-ils « redevenus » irrationnels ? Ou découvrent-ils qu'ils n'ont jamais été rationnels au sens où la rhétorique idéale a pu le penser ? La question reste ouverte.

Quant à Philippe Breton, il reprend à son compte la notion d'incompétence rhétorique comme le signe, mais aussi une partie de l'explication d'une incompétence démocratique clairement diagnostiquée. Plus précisément, l'auteur soutient que rhétorique et démocratie seraient les deux composantes d'une même matrice, celle d'une capacité propre à l'homme qui se traduit par une forme de « compétence ». Il s'agirait, en quelque sorte, de la description fonctionnelle du paradigme rhétorique. On retrouve compétence à l'œuvre dans des lieux de paroles, cercles au centre vide, représentant un axe de symétrie, symbole de l'égalité. L'égalité n'a de sens que si elle est effectivement accordée dans le droit à prendre la parole. En d'autres termes, l'égalité, ainsi que la liberté qui lui est corrélative, ne sauraient être acquises sans un apprentissage de la prise de parole. Sans un tel apprentissage, une certaine incompétence rhétorique pourrait déboucher sur une réelle incompétence démocratique. De quoi est faite cette compétence ? De règles, répond Philippe Breton, conscient du fait qu'on pourrait lui reprocher une certaine forme de normativité mâtinée d'élitisme, à terme inconciliable avec la démocratie. Quoi qu'il en soit, ces règles composant la compétence rhétorique devraient permettre aux citoyens de porter des jugements en vue de prendre des décisions, non pas en tant qu'experts, mais bien en tant que citoyens. À l'évidence, c'est là aussi une fonction de la démocratie. Pourtant, le constat de Philippe Breton sur l'état actuel de cette compétence chez les citoyens n'est pas optimiste. Aussi, sur la base d'un certain nombre d'observations réalisées lors d'une expérimentation⁹, dresse-t-il un bilan en termes d'incompétences (Breton, 2006).

⁸ Sur les crises de la modernité, on se référera par exemple à M. Gauchet (2000), R. Senett (1981) ou B. Williams (2006).

⁹ Dans le cadre du CNRS et à la demande de l'Inspection générale des Lettres, Ph. Breton a mené une étude qui a fait l'objet d'un rapport rédigé en collaboration avec Br. Joerg : Expérimentation du « débat argumenté » en classe de seconde. Présentation, analyse et premiers bilans (juin 2005). Celui-ci est disponible sur <http://argumentation.blog.lemonde.fr/>





Crises rhétoriques, crises démocratiques

Quel sens donner à ce constat ? La société est-elle en crise parce qu'elle prend la mesure de l'écart entre son idéal démocratique et ses réalisations dans la pratique ? Ou se trouve-t-elle à un stade précoce de compétence démocratique dont rien n'interdit d'espérer qu'elle évolue ? Là encore, le débat est ouvert.

Y a-t-il une crise de la décision ?

Un troisième type d'approche s'attache à réfléchir sur la pratique de l'argumentation en démocratie, plus précisément dans la fonction délibérative chargée de produire des décisions. Alban Bouvier, en sociologue spécialiste de l'argumentation, pose la question clairement : « Y a-t-il une crise de la rhétorique ou y a-t-il une crise de la démocratie ? ». Pour y répondre, il observe la façon dont les démocraties traitent la décision, vue comme le résultat de la délibération argumentative. Dans cette perspective, l'auteur propose une définition pleine de l'argumentation : une technique visant à persuader par des moyens rationnels incluant la logique, mais poursuivant également une visée d'efficacité. Corollaire de cette définition, la rhétorique est aussi une technique visant à persuader, mais sans critère logique. Il faut alors voir dans toute valorisation de l'argumentation par une société donnée, un mouvement d'anti-crise rhétorique. L'hypothèse d'une anti-crise de la rhétorique est étayée par l'analyse de deux exemples. Le premier concerne la notion très valorisée de démocratie dite « délibérative ». Le plus souvent réalisée dans des contextes démocratiques de proximité, elle est née en réaction à une crise de l'autorité politique, et plus précisément, une crise de sa légitimité. Celle-ci devrait être améliorée grâce à des processus de justification des décisions par des élus et, parallèlement, par une possibilité de contestation de la décision par les citoyens. En l'occurrence, il s'agit de riverains de grands projets d'aménagement du territoire. Alban Bouvier signale deux critiques émises à l'encontre de ces pratiques. La première, marginale mais intéressante au plan théorique, émane de féministes américaines qui stipulent que la délibération n'est pas démocratique au motif que tout le monde n'a pas le même talent oratoire. Mais c'est là faire de la pratique de l'argumentation un don, et non une compétence au sens où l'entend Philippe Breton. Si cette critique s'intensifiait, on pourrait y voir, souligne Alban Bouvier, une crise de la rhétorique. En effet, ce talent, donné par la nature, ne pourrait en aucun cas faire l'objet d'un apprentissage systématique d'une série de règles. La seconde critique, plus sérieuse, déplore qu'une telle pratique soit une mascarade au motif que les décisions resteraient, somme toute, indépendantes des délibérations. Or, une telle remise en cause porte sur le politique tout en présupposant la valorisation de la pratique de l'argumentation. En ce sens, elle ne révèle aucune crise de la rhétorique.



E. Damblon

Le deuxième exemple est celui de la revalorisation des débats parlementaires. Cette valorisation est née aux États-Unis, dans le contexte d'une crise politique suspectée de favoriser le clientélisme au détriment du bien commun. Dans un tel cadre, Alban Bouvier rappelle que Jon Elster (1986) a explicitement valorisé la pratique de l'argumentation dans la prise de décision, face à la négociation et au vote. On retrouve, là aussi, une préférence pour le caractère rationnel de la délibération au sens d'Aristote. L'auteur conclut en apportant une réponse précise à la question : il y a crise politique dans laquelle l'argumentation est valorisée, et même utilisée comme anti-crise rhétorique.

Enfin, Benoît Frydman se penche sur la contestation des jurys populaires en cour d'assises. À l'origine, il s'agit d'une expérience personnelle, le professeur de droit ayant participé comme expert juriste à une réforme de cette institution. L'article commence donc par un témoignage qui évoque l'inquiétude et la frustration éprouvées lors de cette expérience. Benoît Frydman avait alors eu la nette impression qu'il s'agissait, pour les experts juristes, d'entériner une décision déjà prise et consistant à voir condamner le jury populaire dans les cours d'assise. Le chercheur y voit le signe clair d'une double crise, rhétorique et démocratique. À cet effet, il rappelle que le jury populaire constitue l'une des institutions les plus radicalement démocratiques de la société. Or, la méfiance qu'entretient une partie de la société à l'égard de celui-ci tiendrait au moins en partie à une certaine conception de la rhétorique. De ce point de vue, il souligne le lien intime qu'il y a entre une position anti-démocratique et une position anti-rhétorique, telles qu'héritées de Platon. *A contrario*, il propose de renouer avec une culture de l'éloquence, de l'oralité, de l'expression des émotions, bref, avec celle d'une rhétorique complètement assumée et incarnée. Il reste qu'une telle expérience de contestation des jurys populaires exprime un paradoxe, puisque qu'elle va à contre-courant d'une tendance actuelle – notée aussi par Alban Bouvier – qui est de favoriser les situations de démocratie participative. L'une des raisons de ce paradoxe tient peut-être au fait que la rhétorique judiciaire constitue l'institution démocratique par excellence où la responsabilité de la rhétorique se révèle cruciale. Comme pour toute activité humaine, dès l'instant où celle-ci apparaît comme conventionnelle aux yeux des acteurs sociaux, cela manifeste par le même fait qu'elle n'est pas infaillible.

Conclusion

Représenter, juger, décider sont autant d'activités humaines qui sont nécessaires à la construction de la réalité sociale et qui ont besoin de la fonction rhétorique pour s'accomplir. Mais le cadre d'activité rhétorique n'a cessé d'être tirillé par la question des critères de sa rationalité et par



celle de sa réelle efficacité. En démocratie, argumenter suppose l'utilisation, par les acteurs sociaux, de l'une au moins des fonctions analysées par les contributeurs de ce dossier. Aujourd'hui, la raison rhétorique semble être mise au défi de sa propre fonctionnalité. Sa pratique révèle chroniquement les défauts et les limites de la capacité qu'ont les hommes à représenter le monde, à formuler des jugements communs, et de là, à prendre des décisions pour le bien public. Ce constat, qu'il soit ou non le révélateur d'une crise, lance en tout cas un défi à la réflexion sur la rhétorique, plus spécialement à partir des défauts et des limites de sa pratique.

Références

- Adam J.-M., 2005, *La linguistique textuelle. Analyse textuelle des discours*, Paris, A. Colin.
- Amossy R., 2005, *L'argumentation dans le discours*, Paris, A. Colin.
- Bougnoux D., 2007, *La crise de la représentation*, Paris, Éd. La Découverte.
- Breton Ph., 2006, *L'incompétence démocratique. La crise de la parole aux sources du malaise (dans la) politique*, Paris, Éd. La Découverte.
- Derrida J., Habermas J., 2004, *Le « concept » du 11 septembre. Dialogues à New York, octobre-décembre 2001 avec Giovanna Borradori*, Paris, Galilée.
- Eemeren F. van, Grootendorst R., 1996, *La nouvelle dialectique*, trad. de l'anglais coordonnée par Ch. Plantin, Paris, Kimé.
- Elster J., 1986, « The market and the forum », in : Elster J., Hylland A., *Foundations of social choice theory*, Cambridge, C.U.P., repris pp. 3-33, in : Bohman J., Rehg W., eds, 1997, *Deliberative Democracy. Essays on Reason and Politics*, Cambridge, Mass., MIT Press.
- Gauchet M., 2000, *La démocratie contre elle-même*, Paris, Gallimard.
- Ginzburg C., 1986, *Mythes, emblèmes, traces. Morphologie et histoire*, trad. de l'italien par M. Aymard, Paris, Flammarion, 1997.
- Goody J., 1997, *La peur des représentations. L'ambivalence à l'égard des images, du théâtre, de la fiction, des reliques et de la sexualité*, trad. de l'anglais par P.-E. Dauzat, Paris, Éd. La Découverte, 2006.
- Lloyd G., 1990, *Pour en finir avec les mentalités*, trad. de l'anglais par Fr. Regnot, Paris, Éd. La Découverte, 1993.
- Ost F., 2005, *Sade et la loi*, Paris, O. Jacob.
- Perelman Ch., Olbrechts-Tyteca L., 1958, *Traité de l'argumentation*, 5^e éd., Bruxelles, Éd. de l'Université de Bruxelles, 1988.
- Plantin Ch., 2005, *L'argumentation*, Paris, Presses universitaires de France.
- Scheler M., 1958, *L'homme du ressentiment*, trad. de l'allemand, Paris, Gallimard, 1970.
- Sennett R., 1980, *Autorité*, trad. de l'anglais par F. Drosso et Cl. Roquin, Paris, Fayard, 1981.



Thouard D., éd., 2007, *L'interprétation des indices. Enquête sur le paradigme indiciaire avec Carlo Ginzburg*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.

Williams B., 2002, *Vérité et véracité*, trad. de l'anglais par J. Lelaidier, Paris, Gallimard, 2006.

